

Discours de Peter Kirk devant le Parlement européen (16 janvier 1973)

Légende: Le 16 janvier 1973, Peter Kirk, député conservateur britannique, présente devant l'Assemblée parlementaire européenne un mémorandum contenant plusieurs propositions susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Annexe: Débats du Parlement européen. Janvier 1973, n° 157. [s.l.]. "Discours de Peter Kirk devant le Parlement européen (16 janvier 1973)", p. 13-15.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_peter_kirk_devant_le_parlement_europeen_16_janvier_1973-fr-13223854-f1d9-496f-806a-011d5fcfb9b7.html

Date de dernière mise à jour: 09/12/2013

Discours de Peter Kirk devant le Parlement européen (16 janvier 1973)

Je suis très fier qu'il me soit donné aujourd'hui d'être le premier orateur britannique à prendre la parole devant le Parlement européen en tant que membre de ce Parlement. Je ne puis qu'en éprouver une profonde émotion, car c'est la cause de l'Europe, plus que toute autre, qui a inspiré mon action pendant dix-huit années de vie parlementaire britannique, dont j'ai passé près de la moitié dans les assemblées-sœurs que sont le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe occidentale.

A mes yeux, l'édification de l'Europe a toujours été une nécessité, pour mon pays, pour l'Europe et pour le monde. Aussi est-ce avec une vive émotion que je me suis vu confier le soin de prendre la tête de la délégation de mon parti au sein du Parlement européen et de faire tout ce que je pourrai pour mener à bien la tâche qui nous est confiée.

Je dois cependant vous avertir, Monsieur le Président, que mes collègues de la délégation des conservateurs britanniques ne partagent pas tous pleinement l'enthousiasme que m'inspire, comme je viens de le dire, l'œuvre à accomplir. Lorsque nous avons dressé la liste des candidats à la délégation, liste que les deux Chambres du parlement ont adoptée à l'unanimité, nous avons estimé devoir présenter une équipe qui fût aussi représentative que possible, et nous avons veillé, en conséquence, à assurer une représentation adéquate non seulement des différentes régions de notre pays, mais aussi des tendances que représentent, au sein du parti, ceux qui ne sont pas encore convaincus de la sagesse de l'initiative que nous avons prise, voire qui y sont résolument opposés, tout au moins sous sa forme actuelle.

Je regrette même, naturellement, que l'équipe britannique ne soit pas plus représentative encore, mais je n'y puis pas grand-chose, pas plus qu'aucun autre conservateur. Je ne pense pas qu'il faille attendre longtemps pour que cette lacune soit comblée, mais aussi longtemps qu'elle ne le sera pas, une couche importante de l'opinion britannique ne sera malheureusement pas représentée au sein de ce Parlement.

Et c'est regrettable en soi, car les décisions que nous allons prendre, dans un avenir immédiat, seront des décisions qui affecteront fondamentalement la vie quotidienne de chacun des cinquante millions de citoyens de nos îles. Etant donné que la législation émanera de la Commission, non seulement quant à l'exécution des affaires en cours, mais aussi parce qu'il s'agira de mettre en œuvre les décisions de la Conférence au sommet d'octobre dernier, notre Communauté commencera au moins à prendre forme pendant les dix prochaines années et il est essentiel que tous nos citoyens se fassent pleinement entendre ici, par l'intermédiaire de leurs représentants.

Nous aurons beaucoup de choses à dire, en particulier sur des questions telles que la politique agricole commune, qui suscite, à tort ou à raison, beaucoup d'inquiétude dans mon pays, ou bien la politique régionale proposée, en laquelle beaucoup de nos citoyens mettent de grands espoirs, ou encore la politique économique et monétaire qui, si elle aboutit, ne manquera pas de transformer notre position économique dans le monde, plus radicalement encore que la Communauté telle qu'elle est actuellement.

Mais nous aurons aussi beaucoup de choses à dire sur le fonctionnement du Parlement, car la santé du Parlement européen est un facteur essentiel de la santé de l'ensemble de la Communauté. Celle-ci ne saurait fonctionner sans prendre appui dans le cœur et dans l'esprit des populations et le Parlement est le seul organisme qui puisse lui assurer cet appui. A défaut d'un Parlement efficace, notre Communauté risque de se noyer dans la bureaucratie ou de sombrer dans l'apathie.

Le Parlement doit être mis en mesure de fonctionner, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi au profit des autres institutions, car si une partie du corps est malade, elle risque d'infecter l'ensemble de l'organisme.

Nous y avons longuement et mûrement réfléchi et nous nous rendons compte que les nouveaux membres ont fatalement tendance à vouloir tout changer dans le sens qu'ils souhaitent. Nous devons résister à cette tendance.

Si l'on veut que notre Parlement fonctionne véritablement, il faudra qu'il acquière ses propres procédures,

basées, nous l'espérons, sur ce que chacun de nos neuf parlements de base peut offrir de meilleur. Nous y contribuerons dans la mesure où nous le pourrons, et il n'est pas exclu que certaines méthodes et procédures en usage à Westminster puissent se révéler, ici-même, parfaitement appropriées et utiles. A cette fin, nous avons rédigé un mémorandum à l'appui d'une proposition de résolution que j'ai déposée aujourd'hui au nom du groupe conservateur.

Nous croyons, en conclusion de l'étude à laquelle nous avons procédé, que le Parlement européen devrait profiter de l'occasion que constitue l'élargissement pour s'interroger attentivement mais rapidement sur lui-même et sur ses relations avec les autres institutions. C'est pourquoi nous avons proposé la constitution d'une commission spéciale de treize membres, chargée d'étudier la question. Cette commission serait habilitée à entendre toute personne de son choix, qu'il s'agisse de membres des parlements nationaux ou de membres du Parlement européen, de fonctionnaires parlementaires, d'universitaires ou de journalistes qui rendent compte de nos débats. Elle devrait faire rapport dans le plus bref délai et nous examinerions ce rapport de près et en discuterions avant de procéder aux changements voulus. Je crois que ce n'est qu'ainsi que nous pourrons avoir la large vue d'ensemble qui s'impose absolument. Cependant, pour importante qu'elle soit, la réforme de procédure ne saurait être une fin en soi. Elle pourrait, en fait, n'être qu'un leurre, donnant l'illusion de l'action sans que celle-ci ait aucune consistance. Nous voudrions aussi aller de l'avant quant à ce que le Parlement peut faire dès maintenant, sans aucune modification du Traité.

Plus nous examinons la situation, plus nous nous étonnons des pouvoirs virtuels que le Parlement pourrait exploiter. Nous espérons agir sur ce plan par le biais des questions, du contrôle budgétaire et d'autres mesures dont quelques-unes sont indiquées dans le document que j'ai déjà mentionné.

Nous avons donné de nombreux exemples des pouvoirs que nous pourrions assumer, même si le Traité ne les prévoit pas explicitement. Prenons comme mot d'ordre la formule « qui ne dit mot consent », considérons que nous pouvons faire tout ce qui n'est pas expressément interdit. Et faisons cela dans tous les domaines où nous en voyons la possibilité. Le pouvoir dont nous disposons a peut-être un caractère négatif, mais il en a toujours été ainsi dans les années de mise en place des parlements. Il n'empêche que c'est un pouvoir réel, qu'il ne faudrait pas négliger.

Si l'on nous dit qu'on ne nous a pas donné le droit d'initiative, la réponse est simple et claire : on ne donne pas des initiatives, on les prend. Nous pouvons et nous devons les prendre.

C'est dans cet esprit que nous agissons et c'est pour cela que nous sommes ici. Notre politique est simple : donner des pouvoirs au Parlement. Les règles que nous suivrons devront être conçues en fonction de ce principe et de ce principe seulement. Des pouvoirs sur la Commission, tout d'abord, parce que c'est implicite dans le Traité. Mais nous devons aussi examiner nos relations avec le Conseil. Et là, il faudra travailler en coopération très étroite avec nos parlements nationaux et, d'autre part, il importe de réaliser de toute urgence une entente étroite entre ceux qui siègent ici et ceux qui restent dans les parlements nationaux. De cette façon, le Parlement vivra et les populations exigeront d'être directement représentées par lui.

Permettez-moi de terminer, comme j'ai commencé, par une remarque personnelle. Je l'ai déjà dit, cette journée marque, pour moi, le point culminant de ma vie politique tout entière. Voici un quart de siècle, alors que j'étais un jeune étudiant, j'ai suivi le grand congrès de La Haye d'où tout ceci est issu. C'étaient les morts qui se rappelaient à nous, les morts des innombrables champs de bataille qu'a connus l'histoire, et plus particulièrement ceux des deux guerres civiles suicidaires auxquelles l'Europe s'était livrée dans le courant du siècle.

La voix de nos morts se fait toujours entendre. Peut-être est-elle plus faible aujourd'hui, un peu étouffée par la bureaucratie, par la politique de force, par les déceptions mêmes que nous avons connues depuis. Mais l'appel persiste et il s'adresse à nous plus encore qu'aux autres institutions de la Communauté.

Ce que nous avons entrepris de faire, nous le faisons pour racheter leur mort en réalisant un système qui devait rendre à jamais impossibles de telles folies, un système que nous concevions à notre usage à nous, Européens, mais dont, nous l'espérons, le monde s'inspirerait. En dépit de multiples incidents de parcours,

l'objectif reste le même, et cet objectif, ce n'est que dans le cadre de ce Parlement, et par lui, qu'il pourra être atteint. C'est pour cela que ce Parlement donne à la Communauté son caractère de réalisation unique au monde. Il n'existe, il n'a jamais rien existé de semblable. Le Parlement est un lieu de libre discussion, garantissant l'adoption de solutions librement consenties, où la minorité accepte de s'incliner devant la volonté de la majorité et où celle-ci donne à la minorité la possibilité de se faire entendre dans toute la mesure du possible.

Ce n'est qu'ainsi que nos problèmes pourront être résolus. Ce n'est qu'ainsi que les problèmes mondiaux pourront l'être également. C'est en cela qu'il reste, pour fragile et dédaigné qu'il puisse paraître, l'ultime et le meilleur espoir de l'humanité.